

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 V 35** Vœu relatif à la situation de la Place de la Chapelle.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le vœu du Conseil de quartier Chapelle-Marx Dormoy, relatif à la situation Place de la Chapelle et demandant la mobilisation des autorités compétentes ;

Considérant que l'on observe sur ce secteur du quartier Chapelle deux phénomènes distincts d'occupation problématique de l'espace public qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre :

1) Depuis le printemps dernier, des migrants originaires de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Soudan) campent sous le métro aérien de la ligne 2, au niveau du 39 boulevard de la Chapelle.

Cette situation est la conséquence directe de l'afflux sans précédent de migrants arrivant en Italie à Lampedusa via la Libye. Les migrants des communautés érythréennes et soudanaises se donnent rendez-vous boulevard de la Chapelle avant de poursuivre leur chemin vers l'Angleterre ou ils souhaitent, dans leur grande majorité, demander l'asile politique.

Considérant que le Maire du 18<sup>e</sup> a alerté dès le mois de juin dernier les autorités compétentes de la Mairie de Paris et de la Préfecture de Police.

La Mairie de Paris a missionné des maraudes pour aller à la rencontre des migrants, les informer des possibilités d'hébergement d'urgence et du droit d'asile politique en France. Un vœu voté au dernier Conseil de Paris a permis d'autoriser un financement à hauteur de 50.0000€ à l'association Emmaus à ce sujet afin que ces migrants puissent bénéficier d'un suivi social.

Parallèlement à ces dispositifs sociaux, la Police des frontières a engagé des enquêtes pour s'attaquer aux réseaux de passeurs qui abusent de ces migrants.

Enfin, les services de la propreté de la Ville de Paris, avec l'aide de la DPP et de la Police, effectuent un nettoyage hebdomadaire de ce site.

Malgré ces actions, le nombre de migrants occupant cet espace ne diminue pas et il n'est pas acceptable, tant pour les riverains que pour les migrants, que ce campement s'installe durablement sur l'espace public.

Les Mairies du 10<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> ont par ailleurs inscrits dans leur programme de mandature, la requalification urbaine des dessous du métro aérien entre Barbès et Stalingrad. Un groupe de travail vient d'être lancé par le Secrétariat Général de la Ville et des travaux d'aménagements sont à prévoir dans les années qui viennent sur ce site.

2) Depuis la rentrée de septembre, des vendeurs à la sauvette s'installent en nombre les mercredis et samedis, face à ce campement sur le pont des voies de la gare du Nord.

Cette situation est la conséquence des dispositifs policiers mis en place à l'abord du marché « Lariboisière » à Barbès, dans le cadre de la ZSP Goutte d'Or/château Rouge, et porte de Montreuil.

Depuis quelques semaines, ce « marché » à la sauvette s'est de nouveau déplacé sous le métro aérien, à l'angle du boulevard de la Chapelle et de la rue Philippe De Girard.

Considérant que ces phénomènes de ventes à la sauvette se développent en nombre sur le tout le nord est parisien et que ce n'est pas au niveau d'un seul quartier ou arrondissement que nous pourrions les endiguer,

En réponse au vœu du conseil de quartier Chapelle Marx Dormoy et sur proposition de M. Eric Lejoindre et des élus socialistes et apparentés,

Emet le vœu que :

- Le Préfet de Région-Préfet de Paris coordonne les actions des services de l'État en collaboration avec la Ville de Paris pour permettre à ces migrants de rentrer dans le droit commun de l'hébergement d'urgence et du droit d'asile ;
- La Maire de Paris organise des « états généraux de la sauvette à Paris » avec l'ensemble des services de l'État, de la Région et de la Ville concernés par ces questions.

